

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 13/03/2025

VOI.25.00.A00643

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
ROND-POINT DE CHARLOTTEVILLE, ROUTE DE GRAY RD 70, BOULEVARD
WINSTON CHURCHILL, RUE AUGUSTE JOUCHOUX, BOULEVARD OUEST,
AVENUE DES MONTBOUCONS, RUE DENIS PAPIN, BOULEVARD JOHN F.
KENNEDY, RUE DES SAULNIERS, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, AVENUE
LEO LAGRANGE, RUE XAVIER MARMIER, RUE PERGAUD, AVENUE
GEORGES CLEMENCEAU, RUE JACQUARD, RUE DE L'EPITAPHE et CHEMIN
DES MONTBOUCONS

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu l'avis de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)
Vu l'avis de la DIR EST
Vu l'avis du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS (STA)
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA
Considérant que des travaux de réfection de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/03/2025 au 22/03/2025 ROND-POINT DE CHARLOTTEVILLE, ROUTE DE GRAY RD 70, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et AVENUE LEO LAGRANGE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, la circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 5h30 :

- ROND-POINT DE CHARLOTTEVILLE
- ROUTE DE GRAY RD 70 dans sa partie comprise entre le giratoire de la RUE JOUCHOUX et le giratoire CHARLOTTEVILLE
- AVENUE LEO LAGRANGE dans sa partie comprise entre LES RUES GALILEE et RUE STEPHANE MALLARME et le giratoire CHARLOTTEVILLE
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans sa partie comprise entre L'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE et le giratoire CHARLOTTEVILLE

. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.



Article 2 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes circulant sur le BD KENNEDY depuis DOLE en direction du giratoire CHARLOTTESVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE AUGUSTE JOUCHOUX
- ROUTE DE GRAY RD 70
- Bretelle d'accès à la ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- Bretelle d'accès à L' AVENUE DES MONTBOUCONS (Besançon)
- AVENUE DES MONTBOUCONS

Article 3 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules légers circulant sur le BD KENNEDY depuis DOLE en direction du giratoire CHARLOTTESVILLE ou du centre-ville . Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE DENIS PAPIN
- RUE AUGUSTE JOUCHOUX
- ROUTE DE GRAY RD 70
- Bretelle d'accès à la ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- Bretelle d'accès à L' AVENUE DES MONTBOUCONS (Besançon)
- AVENUE DES MONTBOUCONS

Article 4 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, la circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 5h30 ROUTE DE GRAY RD 70 dans sa partie comprise entre le giratoire de la RUE JOUCHOUX et le giratoire CHARLOTTESVILLE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 5 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes circulant sur la ROUTE DE GRAY (RD70) depuis le giratoire en surplomb de la ROUTE NATIONALE 57 (N57) en direction du giratoire CHARLOTTESVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE AUGUSTE JOUCHOUX
- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY
- RUE DENIS PAPIN
- ROUTE DE GRAY RD 70
- Bretelle d'accès à la ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- Bretelle d'accès à L' AVENUE DES MONTBOUCONS (Besançon)
- AVENUE DES MONTBOUCONS

Article 6 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules légers circulant sur la ROUTE DE GRAY (RD70) depuis le giratoire en surplomb de la ROUTE NATIONALE 57 (N57) en direction du giratoire CHARLOTTESVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE AUGUSTE JOUCHOUX
- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY
- RUE DENIS PAPIN
- RUE DES SAULNIERS
- AVENUE DE L'OBSERVATOIRE

Article 7 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, la circulation des véhicules légers est interdite de 21h00 à 5h30 ROUTE DE GRAY RD 70 dans sa partie comprise entre la RUE DES SAULNIERS et le giratoire CHARLOTTESVILLE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 8 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules légers circulant sur la RUE DES SAULNIERS depuis la RUE DENIS PAPIN en direction du giratoire CHARLOTTEVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DES SAULNIERS et AVENUE DE L'OBSERVATOIRE.

Les véhicules circulant RUE DES SAULNIERS ont l'interdiction de se diriger en direction du giratoire CHARLOTTEVILLE

Article 9 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, la circulation des véhicules est interdite de 21h00 à 5h30 AVENUE LEO LAGRANGE dans sa partie comprise entre le carrefour à feux RUE GALILEE / RUE STEPHANE MALLARME et le carrefour à sens giratoire ROND POINT DE CHARLOTTEVILLE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 10 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour tous les véhicules circulant sur la RUE GALILEE depuis L'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE en direction du giratoire CHARLOTTEVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- AVENUE LEO LAGRANGE
- RUE XAVIER MARMIER
- RUE PERGAUD
- AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
- RUE JACQUARD

Les véhicules circulant RUE GALILEE ont l'interdiction de tourner à droite en direction du giratoire CHARLOTTEVILLE

Article 11 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour tous les véhicules circulant sur la RUE MALLARME en direction du giratoire CHARLOTTEVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- AVENUE LEO LAGRANGE
- RUE XAVIER MARMIER
- RUE PERGAUD
- AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
- RUE JACQUARD

Les véhicules auront l'interdiction de tourner à gauche en direction du giratoire CHARLOTTEVILLE

Article 12 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, la circulation des véhicules est interdite entre 21h00 et 5h30 BOULEVARD WINSTON CHURCHILL sur la voie de droite dans sa partie comprise entre la RUE DE L'EPITAPHE et L'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE dans le sens BELFORT vers DOLE.

Article 13 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, la circulation des véhicules est interdite entre 21h00 et 5h30 BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans sa partie comprise entre L'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE et le carrefour à sens giratoire RONDPOINT DE CHARLOTTEVILLE.

Article 14 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules légers circulant sur le BD CHURCHILL depuis BELFORT en direction de DOLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
- AVENUE LEO LAGRANGE
- RUE XAVIER MARMIER
- RUE PERGAUD
- AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
- RUE JACQUARD

Pendant les travaux, les véhicules auront l'obligation de tourner à gauche sur L'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE

Article 15 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour tous les véhicules circulant sur L'AVENUE LEO LAGRANGE depuis le centre-ville en direction du giratoire CHARLOTTESVILLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
- RUE DE L'EPITAPHE
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- AVENUE DES MONTBOUCONS
- CHEMIN DES MONTBOUCONS
- Bretelle d'accès à la ROUTE NATIONALE 57 (N57) en direction de DOLE
- ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- Bretelle d'accès à la ROUTE DE GRAY RD 70 (Besançon)
- ROUTE DE GRAY RD 70
- RUE AUGUSTE JOUCHOUX

Article 16 : À compter du 20/03/2025 et jusqu'au 22/03/2025, une déviation est mise en place de 21h00 à 5h30 pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes circulant sur le BD CHURCHILL depuis BELFORT en direction de DOLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DES MONTBOUCONS
- CHEMIN DES MONTBOUCONS
- Bretelle d'accès à la ROUTE NATIONALE 57 (N57) en direction de DOLE
- ROUTE NATIONALE 57 (N57)
- Bretelle d'accès à la ROUTE DE GRAY RD 70 (Besançon)
- ROUTE DE GRAY RD 70
- RUE AUGUSTE JOUCHOUX

Article 17 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 18 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 19 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **13 MARS 2025**

Pour la Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public